

COMMUNIQUÉ DE PRESSE.

Suresnes, le 7 juillet 2020.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE POUR PROTÉGER L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ : signature d'un nouveau contrat de partenariat entre le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) et l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Francis Bartholomé, président du Conseil national des Professions de l'Automobile, et Patricia Blanc, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ont signé aujourd'hui un contrat de partenariat qui les engage pour cinq ans afin de protéger l'eau et la biodiversité.

Très ambitieux, le nouveau partenariat a pour objectif d'accompagner au moins 300 entreprises dans leur mise en conformité ainsi que de mener des actions de sensibilisation auprès des professionnels et des centres de formation avec 150 manifestations. Les professionnels seront particulièrement sensibilisés sur 3 axes prioritaires : la gestion des eaux de pluie, les économies d'eau et la réduction des rejets de substances dangereuses. Sont concernés par cet accompagnement les établissements de la réparation mécanique, de la carrosserie, du lavage de véhicules et de la distribution de carburant, qui bénéficieront dans ce cadre de subventions pouvant aller jusqu'à 60% pour leur projet de mise en conformité.

Patricia Blanc se félicite de la qualité de la collaboration entre les deux partenaires « *par ce nouveau partenariat nous avons souhaité renforcer les actions des professionnels des services de l'automobile du bassin Seine-Normandie pour relever les défis qui s'imposent en facilitant la mise en œuvre de leurs projets. Les travaux et équipement éligibles aux aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie sont en priorité, des **dispositifs de prévention des rejets polluants** comme l'installation de séparateur à hydrocarbures, et la mise en conformité de raccordements ou encore **la mise en place de technologies propres et d'économies d'eau** comme des fontaines de nettoyage biologique ou sans solvant et des systèmes de recyclage des eaux de lavage* ». Ce contrat « eau & climat » s'inscrit dans les priorités d'actions identifiées par l'agence de l'eau pour la période 2019-2024 et répond aux orientations des Assises de l'eau du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Francis Bartholomé rappelle que : « *Depuis 2004, grâce au premier contrat « Métiers Garage » signé avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, le CNPA a pu renforcer ses actions de terrain et apporter aux professionnels des services de l'automobile un véritable conseil technique et un appui financier dans le cadre de leurs projets d'investissements d'ordre environnemental. Depuis, cette parfaite collaboration n'a jamais cessé et l'agence de l'eau Seine-Normandie est devenue pour le CNPA un véritable partenaire historique et essentiel dans le cadre de ses actions de prévention pour la préservation de l'eau et du climat* ».

+ de 15 T

**de rejets de solvants*
dans le milieu naturel,
supprimés.
(période contrat 2013-2018)**

*destinés au nettoyage des pièces
mécaniques

Dans le cadre du précédent contrat dédié aux garages automobiles (2013-2018), le CNPA a réalisé 558 diagnostics environnement auprès des professionnels de la filière (état des lieux de la gestion des déchets, stockage des produits dangereux liquides et rejets des eaux des établissements), qui ont débouché sur 194 dossiers de subventions représentant un versement par l'agence de l'eau Seine-Normandie d'environ 2,5 millions d'euros d'aides financières.

210 M€

**C'est le montant d'aide
réservé aux activités
économiques sur 6 ans pour
relever les défis du
programme
« Eau & climat » 2019-2024.**

En savoir plus :

http://www.eau-seine-normandie.fr/aides_entreprises

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux : collectivités locales, industriels, artisans agriculteurs ou associations, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques. Ils préservent et favorisent les cycles de vie d'une grande variété d'espèces et donc de la biodiversité. L'adaptation au changement climatique est le fil conducteur du programme « Eau & climat » 2019-2024, élaboré et adopté par le comité de bassin, véritable « parlement de l'eau » à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Ce programme vise à donner aux territoires et aux acteurs de l'eau, la capacité de s'organiser et les moyens de faire face aux évolutions climatiques.

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'Environnement et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

www.eau-seine-normandie.fr



Suivez notre actualité sur TWITTER
https://twitter.com/Seine_normandie

Le Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) représente la 5ème branche économique de France avec 142 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.

www.cnpa.fr



CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Seine-Normandie :
Marie-Anne Petit
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74

CNPA
Laurence DUBAR-JOUANNELLE
06 19 36 20 74
ldubar@cnpa.fr